



Acces dossier apres jugement

Par **asberson**, le **28/03/2017** à **15:43**

Bonjour,

Cela fait 10 ans que le procès dans lequel j'étais partie civile a été jugé. J'ai appris récemment que je pourrais avoir accès au dossier. Dois je contacter mon avocate de l'époque ? Le possédera t-elle encore ? Y a t-il un délai pour le réclamer ? Si elle ne l a plus, où puis je le retrouver ?

Merci pour vos réponses.